



Pau, le 15 décembre 2025

AESH : NON à la précarité

et OUI à un vrai statut de la fonction publique !
Demain, mardi 16 décembre 2025, les Accompagnant-es d'Elèves en Situation de Handicap (AESh) se mobiliseront, notamment par la grève pour revendiquer à nouveau un statut protecteur et des moyens humains suffisants.

Cette journée de mobilisation, portée par l'intersyndicale, FSU, UNSA, CFDT Éducation Formation Recherche Publiques, CGT Éduc'action, SNALC et SUD éducation, vise à dénoncer une pénurie d'accompagnant-es et la précarité du métier, avec plus de 45 000 élèves en situation de handicap sans accompagnement adapté depuis la rentrée 2025.

L'intersyndicale réclame :

La création d'un statut de la fonction publique (catégorie B) pour les AESh, afin de sécuriser l'emploi et les rémunérations.

Un plan massif de recrutements, à hauteur des besoins notifiés, pour garantir l'accompagnement effectif des élèves.

Une revalorisation salariale et une meilleure progression de carrière (grille équitable et revalorisée).

L'amélioration des conditions de travail : limitation du nombre d'élèves par AESh, droit à la formation continue, reconnaissance des missions.

Le respect du rythme et du choix des familles sur les modalités d'accompagnement.

Pétition intersyndicale pour un vrai statut des AESh :
<https://www.mapetition.org/AESH/>

En grève le mardi 16 décembre

RASSEMBLEMENT à 12H à PAU, devant la DSDEN 64, place d'Espagne

[TRACT FSU + TRACT INTERSYNDICAL](#)

Journée Internationale des Migrant-es

**Né-es ici ou venu-es d'ailleurs :
pour une France de liberté, d'égalité et de solidarité !**

**Appel collectif à mobilisation
jeudi 18 décembre 2025**

Restrictions drastiques des conditions d'accueil pour les demandeurs d'asile, refus de régularisation, refus de premier titre de séjour, refus de renouvellement de titre de séjour, remise en cause des APL pour les étudiant-es étranger-es, obligations de quitter le territoire français (OQTF) systématiques et généralisées, placements en rétention, cette politique migratoire, véritable fabrique de sans-papiers, attentatoire aux droits et à la dignité des personnes étrangères doit cesser. La loi immigration du 26 janvier 2024 et la circulaire Retailleau du 23 janvier 2025, ont des conséquences humaines catastrophiques pour les personnes étrangères qui souhaitent travailler, étudier, se soigner, se marier, avoir une vie familiale en France. Tout est organisé pour leur rendre la vie impossible, en les soumettant quotidiennement à une violence sociale, administrative et institutionnelle incompatible avec la promesse démocratique de nos sociétés. Les régularisations permettant d'obtenir un titre de séjour par le travail ou en raison de la vie privée et familiale, ont été réduites à un niveau tel qu'elles sont en pratique inaccessibles. Des dizaines de milliers de personnes étrangères, certain-es de nos élèves, leurs parents, se retrouvent confronté-es au blocage des préfectures et à la lenteur du renouvellement de leurs titres, se retrouvent dans des situations dramatiques, rupture de contrats de travail, de droits sociaux, perte de logement, perte de droit à l'éducation, sous prétexte de dématérialisation, mais en réalité en raison d'une politique discriminatoire et xénophobe.

Rassemblement à 18H30 à PAU,

devant la Préfecture

[TRACT D'APPEL](#)

Structures dans les Etablissements

Les chefs-cheffes d'établissement ont reçu les structures prévisionnelles (effectifs et nombre de divisions) pour 2026.

Ils-elles commencent à les communiquer notamment lors des Conseils Pédagogiques.

Faites-nous remonter les difficultés, les suppressions ou créations de classes, les effectifs par classe, les postes mis en danger, l'intégration ou non des élèves avec notification ULIS dans les effectifs
snes64@bordeaux.snes.edu

N'hésitez pas non plus à nous communiquer tout autre renseignement.
Nous sommes à votre écoute !

Mobilisation à l'UPPA / Alerte Budgétaire !!

Rassemblement **vendredi 19 décembre 2025 à partir de 8h30** devant **le bâtiment de la Présidence**, à l'occasion du CA budget 2026 le Président Laurent Bordes présentera son projet avec un déficit de 4,5 millions. Quid des Prags dont les heures de cours seraient supprimées ? Où iraient-ils/elles en 2026 ? Comment seraient-ils/elles réintégré-es dans le second degré ?

6000 heures de cours devraient disparaître dès janvier 2026, soit l'équivalent de 4 années de licence !

MGEN

Ne soyons pas trop « Prévoyant-es » pour l'instant !

Le SNES-FSU alerte la profession au sujet d'une pratique commerciale de la MGEN. Après que les collègues déjà adhérent-es de la MGEN ont terminé leur parcours d'affiliation au contrat collectif de « protection sociale complémentaire en santé » obligatoire, elle leur adresse un mail pour proposer un contrat commercial individuel de « protection sociale complémentaire en prévoyance ». Il est urgent d'attendre !

Pour en savoir plus <https://www.snes.edu/article/mail-prevoyance-mgen-stop-on-attend/>

La réforme de 2021, à laquelle le SNES-FSU s'est opposé, a séparé la complémentaire santé (remboursement des soins) de la prévoyance (maintien de revenu en cas d'arrêt prolongé...). L'accord interministériel d'octobre 2023 impose toutefois aux ministères de proposer un contrat de prévoyance à partir de mai 2026, en même temps que la nouvelle couverture santé. Contrairement à la couverture santé, l'adhésion à la prévoyance reste facultative.

Le contrat en prévoyance actuellement proposé, dans le cadre d'une démarche commerciale unilatérale de la MGEN, est plus cher et moins couvrant que le contrat collectif en prévoyance issu de l'appel d'offre ministériel (avec participation de l'employeur à hauteur de 7€) qui sera proposé au cours des premiers mois de l'année 2026 et qui entrera en vigueur au 1er mai 2026.

Info de Dernière minute !

Suite aux interventions du SNES-FSU, la MGEN a finalement précisé que le contrat individuel de prévoyance qu'elle propose actuellement pourra être annulé en mai 2026 pour les personnes qui choisiront le contrat collectif une fois que l'adhésion à ce dernier sera ouverte pour l'ensemble des personnels. La démarche actuelle de la MGEN viserait à collecter des informations individuelles afin de préparer les dossiers pour mai prochain, afin de prélever sur les comptes bancaires le montant du contrat de prévoyance collectif ou individuel.

Le SNES-FSU se félicite de cette clarification et demande à la MGEN de ne plus brouiller les procédures avec des démarches pour le moins discutables.

Le SNES-FSU rappelle qu'il revendique le remboursement à 100 % par la Sécu des soins prescrits pour toutes et tous, dans l'immédiat un allègement des cotisations pour les plus basses rémunérations et pour les enfants, une remise à plat de la réforme s'agissant de la situation des retraité-es, le recouplage des volets santé et prévoyance en un contrat unique et donc la prévoyance pour toutes et tous en cas de longue maladie (compensation de salaire en cas d'arrêt de travail long).

Calendrier Stages / Janvier 2026

<https://bordeaux.snes.edu/Lettre-d-information-academique-24-novembre-2025.html>

Ces stages auront lieu à l'Athénaïe municipal, place St Christoly à Bordeaux (ouverts également aux non-adhérents) :

- le mardi 6 janvier : Stage « Intelligence Artificielle (I.A) »
- le mardi 27 janvier : Stage « Collège »
- le mercredi 28 janvier après-midi : Stage « Classes préparatoires »

La demande d'autorisation d'absence sera à déposer auprès de votre établissement au plus tard 1 mois avant la date du stage; elle sera générée à la fin de votre inscription en ligne.